

Brigitte Esteve-Bellebeau. la-Ipr de philosophie Académie de Poitiers

A Mesdames et Messieurs les enseignants d'Histoiregéographie, Lettres, Philosophie, Sciences économiques et sociales, Enseignement Droit et grands enjeux du monde contemporain, Enseignement moral et civique

Poitiers, le 17/09/2020



Rectorat de l'académie de Poitiers Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Évaluation et expertise pédagogique

Secrétariat des corps d'inspection

IA-IPR 2020-2021 ipr@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par Brigitte Esteve-Bellebeau

Courriel Brigitte.esteve-bellebeau ac-

Téléphone 05 16 52 65 73 05 16 52 64 82

Télécopie 05 16 52 65 69

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Objet : concours « Lombois » des lycéens

Annexes : règlement complet du concours, étude de cas de l'année 2020 2021, et fiche d'inscription

L'académie de Poitiers, en partenariat avec les Académies de Bordeaux et Limoges, les UFR de Droit des Universités de Nouvelle Aquitaine et l'Association « Concours Claude Lombois », propose pour la deuxième année à des classes de première et terminale de participer au concours « Lombois » des lycéens.

Il s'agit d'un concours itinérant à deux niveaux (lycéens et étudiants encadrés par des doctorants) permettant d'initier les jeunes à la réflexion sur les valeurs, l'élaboration d'un argumentaire, l'art oratoire, le travail en équipe et la recherche juridique.

Des équipes, composées de trois élèves de première et/ou de terminale, s'affrontent sur une question d'ordre philosophique, géopolitique, sociologique. Lors de chaque confrontation, chaque équipe dispose d'un temps déterminé – 20 minutes - pour défendre soit la négative, soit la positive, selon le rôle qui lui a été assigné par tirage au sort.

Ce projet est l'occasion de créer des débats argumentés au sein d'une classe, voire d'un établissement, afin de procéder progressivement à la sélection de l'équipe en mesure de représenter l'établissement au niveau académique.

Ces équipes, représentantes de leur établissement, s'affronteront ensuite lors de rencontres académiques éliminatoires puis lors d'une finale inter-académique.

Les rencontres académiques sont organisées dans les locaux d'une des universités implantées dans l'académie (Université de Pau et des Pays de l'Adour pour cette session 2020 2021). Dans la même journée les lycéens découvrent ainsi la faculté de droit. Les frais de restauration sont pris en charge sur le budget du concours, les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement.

La rencontre inter-académique aura lieu à La Rochelle le deuxième jour du concours étudiant (vendredi 26 février) en fin d'après-midi et en public. Les neuf lycéens finalistes et leurs deux accompagnants sont invités à rester le samedi matin à la finale du concours étudiant. Un enseignant-chercheur les accompagnera pour leur donner les explications nécessaires et débriefer avec eux et leurs accompagnants ce à quoi ils auront assisté. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement à la Rochelle pour cette finale du concours sont pris en compte sur le budget du concours.

Cette année le cas étudié qui permet de susciter le débat est lié au questionnement sur l'indépendance de la Justice (voir ci-dessous et règlement en annexe pour en avoir le détail).

Ce projet permet de développer les compétences orales et citoyennes des lycéens, de s'inscrire dans un projet de recherche et d'argumentation lié à une problématique d'actualité, et favorise le lien avec l'enseignement supérieur par l'intervention dans les

classes inscrites d'étudiants ou d'universitaires des facultés partenaires et la venue sur les sites universitaires des classes pour la finale académique.

Pour inscrire votre établissement à ce projet, merci de retourner la fiche ci-jointe le 05 Octobre à Mme Brigitte Esteve-Bellebeau, IA-IPR de Philosophie, par courriel : brigitte.esteve-bellebeau@ac-poitiers.fr. Notez bien que le retour de la fiche d'inscription vaut acceptation du règlement du concours et donc des engagements financiers et d'organisation pour les déplacements prévus dans le cadre du concours.

A noter que seuls 8 établissements de l'Académie pourront participer cette année pour l'ensemble de l'académie de Poitiers, les candidatures seront donc traitées et validées par ordre d'arrivée.

En espérant que ce concours sera l'occasion d'impliquer vos élèves dans un projet citoyen, collectif et mobilisateur de nombreuses compétences, veuillez agréer Mesdames et Messieurs les enseignants, mes sincères salutations.

L'Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale :

Brigitte Esteve-Bellebeau

Cas d'étude pour l'année scolaire 2020 2021

La justice doit-elle être totalement indépendante du pouvoir politique ?

L'évolution des systèmes judiciaires de la Hongrie et la Pologne inquiète les instances européennes depuis plusieurs années. Sont notamment en cause l'indépendance de la justice et le risque de corruption des juges. Ces derniers temps, les inquiétudes se sont intensifiées comme en attestent plusieurs actes des deux institutions européennes.

Un rapport du Conseil de l'Europe du 21 mai 2019 relatif à la Hongrie constate la dégradation de l'indépendance de la justice en raison d'une succession de réformes depuis 2010. Sont notamment pointés du doigts les rapports étroits existant entre le monde politique et le système judiciaire. Plus précisément ce document dénonce la nomination des juges par le Parlement et par le pouvoir exécutif.

Le 29 avril dernier, la Commission européenne (institution de l'Union européenne) a adressé à la Pologne une mise en demeure (la quatrième) concernant la nouvelle loi sur le système judiciaire du 20 décembre 2019. Cette mise en demeure regrette, entre autres, qu'un juge puisse être sanctionné disciplinairement en raison du contenu d'un de ses jugements ou des critiques qu'il pourrait formuler à l'encontre des lois ou du pouvoir en place.

Pour l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, l'Etat de droit et la démocratie en sont gravement affectés.

La justice doit-elle être totalement indépendante dans une démocratie ?